



ASSOCIATION ADEPAL PPR

Saint Pancrasse - 38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : adepalsp@laposte.net

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

NEWSLETTER DE FEVRIER 2024

Au Cap Nord en Norvège où la nuit polaire dure du 20 novembre au 22 janvier, l'éclairage (public et privé) est très important. Les réverbères peuvent rester allumés toute la journée, le niveau d'éclairage extérieur étant inférieur à celui de nombreux espaces intérieurs éclairés.

En France, la durée moyenne d'éclairage public est de 4000 heures par an pour les communes rurales. (*BM Lyon – Guichet du savoir*).

Sur le site internet de l'association ADEPAL PPR vous trouverez, en page d'accueil, un article sur l'histoire de **l'éclairage public** en France et ses modalités à Plateau des Petites Roches, et un article sur le **portage des repas** à domicile, avec conditions d'âge et de ressources, en page des Solidarités (possibilité d'accès à partir de la page d'accueil).

L'enquête sur les besoins sociaux dans la commune

Une forte proportion de personnes âgées a répondu, surtout des femmes.

Les membres du CCAS, dont nos 2 représentantes, vont se revoir prochainement pour définir les 2 ou 3 thématiques sur lesquelles ils vont travailler avec les partenaires sociaux. Nous vous tiendrons au courant de la suite.

En attendant, les personnes intéressées pourront lire le rapport du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, paru le 20 février 2024 :

« Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile. Les conditions pour permettre aux personnes âgées, vulnérables ou non de bénéficier de réponses adaptées à leurs besoins et aspiration »

<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/293097.pdf>

Mémoires des établissements de santé

Les réunions organisées par la municipalité ont eu lieu les 5 et 7 février 2024. Deux membres du groupe « mémoires » de l'ADEPAL PPR étaient invités à celle du 5, réservée aux associations du Plateau et habitants ou ex employés des établissements de santé. 12 personnes étaient présentes sur les 15 prévues. Notre association était la seule présente en tant qu'association. Notre compte rendu a été envoyé à tous les membres de notre groupe.

Nous n'avons pas eu de compte rendu, pour le moment, de la réunion du 7 février, ni le nombre de participants, ni la qualité.

En ce qui concerne notre association, le travail sur les panneaux de mémoires continue par petits groupes, chacun travaillant sur un centre de santé. Une prochaine réunion de travail se tiendra bientôt.

La 2^e réunion organisée par la Mairie, sur la **valorisation** des centres de santé, aura lieu le 11 mars 2024.

L'Adepal PPR rencontrera Mme la Maire, début mars 2024.

Exposition CREART'PLATO

13 personnes étaient présentes (+5 excusées).

La seconde édition de l'exposition CREART'PLATO aura donc lieu cette année le week-end du samedi 15 et dimanche 16 juin dans la salle polyvalente de SAINT PANCRASSE. Les heures d'ouverture seront les suivantes :

Samedi 15 juin, de 10h à 19h

Dimanche 16 juin, de 10h à 16h

La réalisation de l'affiche de cette manifestation sera réalisée par Carlos CARMONA.

Une prochaine réunion aura lieu le mercredi 24 avril à 20h, salle polyvalente de St PANCRASSE.

La date limite d'inscription, en tant qu'exposant, a été fixée au lundi 15 avril 2024.

Une proposition d'associer en 2025 une expo de jeunes créateurs du plateau, qui auraient réalisé une œuvre, avec l'aide des artistes adultes du groupe, n'a pas été retenue par l'ensemble des participants à 2 exceptions près.

Prochaine réunion le mercredi 24 avril à 20h dans la salle polyvalente de SAINT PANCRASSE, pour l'organisation de l'exposition de juin.

L'ADEPAL PPR – 25 février 2024 -

TRES IMPORTANT SI NOUS VOULONS QUE L'ASSOCIATION CONTINUE DE VIVRE :

Appel à cotisation 2024

Attention : CHANGEMENT de compte bancaire :

ADEPAL PPR est une association, loi 1901, **indépendante et participative**. Afin de nous permettre de continuer à faire vivre la démocratie participative locale à Plateau des Petites Roches, adhérez ou participez aux frais de l'association (frais de site internet, frais de compte bancaire et assurance) en versant :

1) Une contribution libre, par virement bancaire ou postal à :

ASSOC. ADEPAL PPR

RIB FRANCE 13906 00163 00205855653 97

BIC AGRIFRPP839

Indiquer votre nom et « versement /participation à l'association adepal ppr »

2) Une adhésion 2024 à l'association ADEPAL PPR = 15 euros/famille ou 10 euros par personne, au même compte, en indiquant votre nom prénom et adresse.

MERCI D'AVANCE !